



**SAINT  
ETIENNE  
DU  
ROUVRAY**

**CCAS**  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |**  
Séance du 12 décembre 2023

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2023-12-12-62 | Personnel CCAS - Recrutement de vacataires du  
1er janvier 2024 au 30 juin 2024**  
**Rapporteur** Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12  
Nombre de pouvoir : 5  
Nombre d'excusés : 0  
Convoqué le 7 déc. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Monsieur Didier Burg, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Madame Danielle Boulais.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Laëtizia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Véronique Brard-Wulfranc donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez.

### **Etaient excusés sans pouvoir :**



CCAS MAIRIE

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique.

**Considérant :**

- Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation.

**Le Conseil d'administration décide :**

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024 dans le tableau ci-dessous :

Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Revalorisation	Budget alloué pour les vacances réalisées du 01/01/2024 au 30/06/2024
Animateur atelier solidarité et développement social	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de prévention (places de la santé, semaine du sport et du bien-être...)	1h	11,64 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	4 017,50 €

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget du CCAS prévu à cet effet.

**Résultat du vote :**

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 19/12/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20231212-2023-12-12-62-DE

Publié ou notifié : 04 JAN. 2024